

**EN-HSN-QR-006 V02**

CRÉÉ LE 07/08/2018

MODIFIÉ LE 06/12/2021

APPLICABLE AU 06/12/2021

**PAGE 1 SUR 1**FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (12/01/2022)Date : 12/01/2022 Page 1/18  
Révision : N°14 (12/01/2022)**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO  
Nom Botanique: Melaleuca alternifolia (Maiden ,Betche) Cheel  
Nom INCI: MELALEUCA ALTERNIFOLIA (TEA TREE) LEAF OIL  
N° CAS: 8022-72-8  
N° EINECS: 285-377-1  
N° FEMA: 3902  
N° FDA: /  
N° CoE: 275  
N° REACH: 01-2120743651-57-xxxx  
Code du produit : HEB108V  
UFI : Y5GE-EVEJ-F20H-UU81

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : DISTRINAT  
Adresse : 23 Avenue Paul Langevin 17183 PERIGNY  
Téléphone : 05.46.52.00.77 Fax : 05.46.52.03.36  
aquentard@leanature.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).  
Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).  
Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H312).  
Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H332).  
Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).  
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 (Repr. 2, H361).  
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336).  
Danger par aspiration, Catégorie 1 (Asp. Tox. 1, H304).  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Substance aromatisante à usage industriel.

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 209-235-5	TERPINEN-4-OL
EC 202-794-6	P-MENTHA-1,4-DIENE
601-095-00-7	P-MENTHA-1,3-DIENE
EC 207-431-5	EUCALYPTOL
601-094-00-1	1-ISOPROPYL-4-METHYLBENZENE
EC 209-578-0	TERPINOLENE
EC 201-291-9	ALPHA-PINENE
601-096-00-2	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
EC 220-686-7	5-ISOPROPYL-2-METHYLBICYCLO[3.1.0]HEX-2-ENE
EC 204-872-5	BETA-PINENE
EC 201-746-1	BETA-CARYOPHYLLENE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302 + H312 + H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

## HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V

## 2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1. Substances

## Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 1562_74_3 CAS: 562-74-3 EC: 209-235-5  TERPINEN-4-OL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H336		25 <= x % < 50
INDEX: 199_85_4 CAS: 99-85-4 EC: 202-794-6  P-MENTHA-1,4-DIENE	GHS02, GHS08 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Repr. 2, H361	[2]	10 <= x % < 25
INDEX: 601-095-00-7 CAS: 99-86-5 EC: 202-795-1  P-MENTHA-1,3-DIENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411		2.5 <= x % < 10
INDEX: 1470_82_6 CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5  EUCALYPTOL	GHS02, GHS07 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
INDEX: 198_55_5 CAS: 98-55-5 EC: 202-680-6  ALPHA-TERPINEOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
INDEX: 601-094-00-1 CAS: 99-87-6 EC: 202-796-7  1-ISOPROPYL-4-METHYLBENZENE	GHS02, GHS06, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H331 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411		2.5 <= x % < 10
INDEX: 1586_62_9 CAS: 586-62-9 EC: 209-578-0  TERPINOLENE	GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 <= x % < 10

## HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V

INDEX: I80_56_8 CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9  ALPHA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	2.5 <= x % < 10
INDEX: 01.059 CAS: 3387-41-5 EC: 222-212-4  SABINENE			0 <= x % < 2.5
INDEX: I29350_73_0 CAS: 29350-73-0 EC: 249-580-9  CADINENE			0 <= x % < 2.5
INDEX: HEL0010 CAS: 489-39-4 EC: 207-694-6  AROMADENDRÈNE			0 <= x % < 2.5
INDEX: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5  (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 <= x % < 2.5
INDEX: I555_10_2 CAS: 555-10-2 EC: 209-081-9  BETA-PHELLANDRENE	GHS02, GHS08 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304		0 <= x % < 2.5
INDEX: I123_35_3 CAS: 123-35-3 EC: 204-622-5  MYRCENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
INDEX: I2867_05_2 CAS: 2867-05-2 EC: 220-686-7  5-ISOPROPYL-2-METHYLBICYCLO[3.1.0]H EX-2-ENE	GHS07, GHS09, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (12/01/2022)

Date : 12/01/2022 Page 5/18  
Révision : N°14 (12/01/2022)

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

INDEX: I127_91_3 CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5  BETA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	0 <= x % < 2.5
INDEX: I87_44_5 CAS: 87-44-5 EC: 201-746-1  BETA-CARYOPHYLLENE	GHS07, GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413		0 <= x % < 2.5
INDEX: I99_83_2 CAS: 99-83-2 EC: 202-792-5  ALPHA-PHELLANDRENE	GHS02, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
INDEX: 02.215 CAS: 552-02-3 EC: 209-003-3  VIRIDIFLOROL (SUPPRIMEE, VOIR LA DECISION 2009/163/CE)2,6,6,9-TETRAMETHYLTRICYC LO[6.3.0.0(5,7)]UN- DECANE-2-OL			0 <= x % < 2.5
INDEX: HEL0017 CAS: 489-40-7 EC: 207-695-1  ALPHA GURJUNENE	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		0 <= x % < 2.5
INDEX: HEL0006 CAS: 3856-25-5 EC: 223-364-4  COPAENE			0 <= x % < 2.5
INDEX: I105_873AB CAS: 105-87-3 EC: 203-341-5  GERANYL ACETATE	GHS07, GHS09 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-235-00-2 CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  LINALOL	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: 01.043 CAS: 6753-98-6 EC: 229-816-7  3,7,10-HUMULATRIENE			0 <= x % < 2.5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (12/01/2022)

Date : 12/01/2022 Page 6/18  
Révision : N°14 (12/01/2022)

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

INDEX: I3691_12_1 CAS: 3691-12-1  ALPHA-GUAIENE	GHS07, GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
INDEX: HEL0032 CAS: 30021-74-0 EC: -  GAMMA MUUROLENE			0 <= x % < 2.5
INDEX: HEL0013 CAS: 33880-83-0 EC: 251-713-0  BETA ELÉMÈNE			0 <= x % < 2.5
INDEX: I79_92_5 CAS: 79-92-5 EC: 201-234-8  CAMPHENE	GHS02, GHS07, GHS09 Wng 228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-241-00-5 CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1  GERANIOL	GHS07 Wng Skin Sens. 1, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: I93_15_2 CAS: 93-15-2 EC: 202-223-0  EUGENYL METHYL ETHER	GHS07, GHS08 Wng Acute Tox. 4, H302 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351	[2]	0 <= x % < 2.5
INDEX: I1139_30_6 CAS: 1139-30-6 EC: 214-519-7  CARYOPHYLLENE OXIDE	GHS09 Wng Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
INDEX: 13.096 CAS: 5989-33-3 EC: 227-814-0  5-(2-HYDROXYISOPROPYL)-2-METHYL-2-VINYLTETRAHYDROFURANNE			0 <= x % < 2.5
INDEX: I3779_61_1 CAS: 3779-61-1 EC: 223-241-5  TRANS BETA-OCIMENE, (E)-			0 <= x % < 2.5
INDEX: 01.042 CAS: 23986-74-5  GERMACRA-1(10),4(14),5-TRIENE			0 <= x % < 2.5

## HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V

## Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: I562_74_3 CAS: 562-74-3 EC: 209-235-5		dermale: ETA = 2500 mg/kg PC orale: ETA = 1300 mg/kg PC
TERPINEN-4-OL INDEX: I99_85_4 CAS: 99-85-4 EC: 202-794-6		orale: ETA = 3850 mg/kg PC
P-MENTHA-1,4-DIENE INDEX: 601-095-00-7 CAS: 99-86-5 EC: 202-795-1		orale: ETA = 1680 mg/kg PC
P-MENTHA-1,3-DIENE INDEX: I470_82_6 CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5		orale: ETA = 2480 mg/kg PC
EUCALYPTOL INDEX: I98_55_5 CAS: 98-55-5 EC: 202-680-6		orale: ETA = 4300 mg/kg PC
ALPHA-TERPINEOL INDEX: 601-094-00-1 CAS: 99-87-6 EC: 202-796-7		inhalation: ETA = 3 mg/l 4h (vapeurs)
1-ISOPROPYL-4-METHYLBENZENE INDEX: I586_62_9 CAS: 586-62-9 EC: 209-578-0		orale: ETA = 3775 mg/kg PC
TERPINOLENE INDEX: I93_15_2 CAS: 93-15-2 EC: 202-223-0		orale: ETA = 1180 mg/kg PC
EUGENYL METHYL ETHER		

## Informations sur les composants :

- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.  
[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne pas pratiquer d'aspiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser le matériel adéquat.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**5.1. Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.



	<b>EN-HSN-QR-006 V02</b>
	<b>CRÉÉ LE 07/08/2018</b>
	<b>MODIFIÉ LE 06/12/2021</b>
	<b>APPLICABLE AU 06/12/2021</b>
<b>PAGE 1 SUR 1</b>	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (12/01/2022)

Date : 12/01/2022 Page 9/18  
Révision : N°14 (12/01/2022)

## HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler cette substance.

Eviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne jamais aspirer cette substance.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact de la substance avec la peau et les yeux.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conservé le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
80-56-8	20 ppm			SEN; A4	
127-91-3	20 ppm			SEN; A4	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
5989-27-5		5 ppm 28 mg/m <sup>3</sup>		4(II)

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**- Protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

- A1 (Marron)

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Couleur**

Non précisé

**Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

**Point de fusion**

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V****Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

**Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**Point d'éclair**

Point d'éclair : 59.00 °C.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

**pH**

pH : Non concerné.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

**Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.

Viscosité :  $v < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$  (40°C)**Solubilité**

Hydrosolubilité : Insoluble.

Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

**Densité et/ou densité relative**

Densité : 0,878 à 0,908

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Pouvoir rotatoire : -29 à -1,5

Indice de réfraction : 1,465 à 1,500

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V****10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Exposée à des températures élevées, la substance peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4. Conditions à éviter**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

L'exposition aux vapeurs de ce solvant au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Les contacts prolongés ou répétés avec la substance peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolences, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

Effet toxique suspecté pour la reproduction humaine.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

**11.1.1. Substances****Toxicité aiguë :**

1-ISOPROPYL-4-METHYLBENZENE (CAS: 99-87-6)

Par inhalation (Vapeurs) :

CL50 = 3 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

EUGENYL METHYL ETHER (CAS: 93-15-2)

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

Par voie orale : DL50 = 1180 mg/kg

TERPINOLENE (CAS: 586-62-9)

Par voie orale : DL50 = 3775 mg/kg

ALPHA-TERPINEOL (CAS: 98-55-5)

Par voie orale : DL50 = 4300 mg/kg

EUCALYPTOL (CAS: 470-82-6)

Par voie orale : DL50 = 2480 mg/kg

P-MENTHA-1,3-DIENE (CAS: 99-86-5)

Par voie orale : DL50 = 1680 mg/kg

P-MENTHA-1,4-DIENE (CAS: 99-85-4)

Par voie orale : DL50 = 3850 mg/kg

TERPINEN-4-OL (CAS: 562-74-3)

Par voie orale : DL50 = 1300 mg/kg

Par voie cutanée : DL50 = 2500 mg/kg

**Danger par aspiration :**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 93-15-2 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité****12.1.1. Substances**

GERANYL ACETATE (CAS: 105-87-3)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 5 mg/l

Espèce : Brevoortia patronus

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 5 mg/l

Espèce : Daphnia cucullata

Durée d'exposition : 48 h

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V****12.2. Persistance et dégradabilité****12.2.1. Substances**

GERANYL ACETATE (CAS: 105-87-3)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2021).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

1169

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN1169=EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



3

## HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V

## 14.4. Groupe d'emballage

III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5 L	601	E1	3	D/E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	3	-	III	5 L	F-E. S-D	223 955	E1	Category A	-

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	3	-	III	355	60 L	366	220 L	A3	E1
	3	-	III	Y344	10 L	-	-	A3	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (terpinolene)

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

## 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

## - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012) :

- Aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.



**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V****RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Abréviations :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

	<b>EN-HSN-QR-006 V02</b>
	<b>CRÉÉ LE 07/08/2018</b>
	<b>MODIFIÉ LE 06/12/2021</b>
	<b>APPLICABLE AU 06/12/2021</b>
<b>PAGE 1 SUR 1</b>	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (12/01/2022)

Date : 12/01/2022 Page 18/18  
Révision : N°14 (12/01/2022)

---

**HUILE ESSENTIELLE TEA TREE BIO - HEB108V**

---

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.